



LES ACHARDS

Bilan des acquisitions et cessions immobilières approuvées

Conseil Municipal du 27 mars 2023

Au titre de l'année 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées au titre de l'année 2022 sur le territoire de la commune des Achards par elle et par l'établissement public foncier avec lequel elle a conventionné.

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens et opérations immobilières, disposant que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Après avoir rappelé à l'Assemblée que la commune a conventionné avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) de la Vendée afin qu'il porte les acquisitions foncières de l'ilot Buton - quartier La Mothe, d'une part, et celles de l'ilot Charruyeau - quartier La Chapelle, d'autre part, Monsieur le Maire présente le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées au titre de l'année 2022 :

→ Les acquisitions et cessions réalisées par l'EPF pendant l'année 2022 sont les suivantes :

- *Ilot BUTON :*

Date	Objet	Localisation	Contenance	Surface	Prix
07/04/2022	Cession	Parcelle AP n°940	Bâti	120m ²	15 000.00

- *Ilot CHARRUYEAU :*

Date	Objet	Localisation	Contenance	Surface	Prix
27/06/2022	Acquisition	Parcelles AC n°83,87, 91p, 96p et 187p	Bâti et non bâti	434m ²	10 000.00

→ Les acquisition et cessions réalisées par la commune pendant l'année 2022 sont les suivantes :

Date	Objet	Localisation	Contenance	Surface	Prix
08/06/2022	Acquisition	Parcelles AP 425 et 426	Bâti	108 m ²	260 000.00